Département des Landes Arrondissement de Mont de Marsan

Mairie L'ESCOURCE

40210 ESCOURCE

Tél.: 05 58 04 20 06 Fax.: 05 58 04 21 19

Séance du 06 Février 2013

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal: 15

Date de Convocation: 24/01/2013

En exercice: 15

Ont pris part à la délibération: 11

an deux mil treize le six du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

<u>Présents tous les conseillers municipaux en exercice</u>: Messieurs SABIN Patrick, CHIVALEY Christophe, CLAUDE René, DROUHAULT Robert, GARCIA Sylvain, LABEYRIE Robert, LALANNE Jean-Michel, RABY André; Mesdames EDALITI Nathalie, KHAKHOULIA Françoise, RENARD Sylvie

<u>Absents et excusés</u>: Mme MOREIRA Virginie; Melle CAZET Stéphanie excusée; Mme DEDIEU excusée et M DOURTHE Gérard excusé.

Procuration:

DOURTHE Gérard a donné procuration à LABEYRIE Robert ;

DEDIEU Emmanuelle a donné procuration à M RABY André.

M LALANNE Jean-Michel a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance. L'ordre du jour, est le suivant:

- 1. Aménagement du Bourg
- 2. Mise en service du château d'eau
- 3. Travaux des bâtiments de l'ancienne Poste et des WC publics
- 4. Lotissement Fleurs des landes
- 5. Vente de terrain au lotissement champagne
- 6. ONF Travaux 2013
- 7. Renouvellement CUI Agent technique polyvalent
- 8. Annulation de délégation
- 9. Restes à Réaliser
- 10. Ancienne Gare

M. le maire donne lecture du compte-rendu du conseil précédent. Les conseillers présents l'approuvent et le signent.

2013-001: Aménagement du Bourg

Suite à la commission Travaux du 29/01/2013,

M le Maire souhaite commencer à négocier les acquisitions de terrain ainsi que les travaux de compensation induits par la nouvelle emprise publique sous condition suspensive de validation par le conseil municipal. En effet, les acquisitions devront être validées par le Conseil. Le conseil accepte à l'unanimité de donner délégation à M le Maire pour négocier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

2013-002: Remise en service de l'ancien forage

M le Maire explique que la commune d'Escource ne possède qu'un seul forage à Bouheben et qu'aucune solution de secours n'existe en cas de problème sur ce forage. La réouverture du Forage du bourg nous permettra de palier à ce manque. La qualité de l'eau est bonne mais il faudra certainement prévoir une station de déferisation.

CM du 06 février 2013

Le conseil délibère et accepte de donner délégation à M le maire afin de s'occuper de toutes les démarches de mise ne service auprès de l'ARS, du CG, des services de l'état et de tout organisme intervenant dans cette procédure de remise en service et pour les demandes de subventions.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

2013-003: Travaux des bâtiments de l'ancienne Poste

2013-004: Travaux des WC publics

Après avoir étudié les différentes offres, M le Maire demande délégation pour signer le contrat de maitrise d'œuvre :

- pour le projet de reconstruction des WC publics.

L'architecte choisi est le cabinet Escoubet-Tarricq à Mont de Marsan

Le cout prévisionnel des travaux est de 88 800€ HT

Et le forfait définitif de rémunération du cabinet est de 7 104€ HT soit 8% du montant des travaux

- pour le projet de restructuration de l'ancien bâtiment de la poste :

- L'architecte choisi est le cabinet Escoubet-Tarricq à Mont de Marsan

Aménagement d'un commerce au rez de chaussé et d'un logement à l'étage.

Le cout prévisionnel des travaux est de 157 000€ HT

Le forfait définitif de rémunération du cabinet est de 12 560€ HT soit 8% du montant des travaux (le tarif reste inchangé depuis 2010)

M le Maire souhaite aussi la délégation pour lancer le marché et pour signer tous les documents et avenants se rapportant à ces marchés.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

2013-005: Lotissement Fleurs des landes

La commune peut se rendre propriétaire de l'emprise d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans un ensemble d'habitations, dans les conditions suivantes :

- * l'engagement du conseil municipal par délibération autorisant le maire à accomplir les formalités d'acquisition de la voie
- * l'accord unanime de l'ensemble des propriétaires
- * l'établissement d'un acte notarié

Une fois que la commune sera propriétaire de la voie, son classement dans le domaine public communal interviendra par délibération sans enquête publique préalable <u>dans la mesure où les fonctions de desserte et de circulation de la voie ne sont pas remises en cause. (L141-3 du code de la voirie routière)</u>

M le maire demande donc au CM

- de l'autoriser à établir les formalités d'acquisition de cette voie,
- de contacter l'ensemble des propriétaires pour obtenir leur accord,
- de lui donner délégation afin de signer l'acte de vente.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	
13	0	0	

2013-006: Vente de terrain au lotissement champagne

Le Conseil donne son accord pour la vente d'une bande de terrain non constructible sur la parcelle AB 298 en limite du lotissement champagne de 58 m de long par 5m de large environ.

Le prix est fixé à 2€ TTC le m², les frais de bornage sont à la charge du preneur.

Le Conseil donne pouvoir à M le maire pour signer les documents se rapportant à cette affaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	
13	0	0	

2013-007: ONF - Travaux 2013

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le programme

POUR	CONTRE	ABSTENTION	
13	0	0	

2013-008: Renouvellement CUI - Agent technique polyvalent

Le conseil délibère pour renouveler le CUI de Mme Diez mais en passant son contrat à 35h dans les mêmes conditions que le dernier. Ceci dans l'attente des départs à la retraite prévu le premier semestre 2013.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
	4	
9	KHAKHOULIA F. LABEYRIE R.	0
	LALANNE JM.	
	DOURTHE G.	

2013-009: Annulation de délégation

La délibération 2010-0604 n'a pas lieu d'exister dans la mesure ou les délégations se font par arrêté. La DAECL en a demandé l'annulation

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

2013- 010 : Restes à réaliser 2013

	OPERATION	СОМРТЕ		CR
-				
		202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	5 670,00 €
	ONA	2031	Frais d'études	2 844,00 €
		2181	Installations générales	2 796,00 €
		2313	Immos en cours-constructions	18 795,00 €
1001	STADE MUNICIPAL			
		2313	Immos en cours-constructions	23 667,00 €
1003	ACQUISITION MATERIEL			
		2175	Installat°, matériel, outillage	3 275,00 €
1005	BATIMENT SCOLAIRE			
		2181	Installations générales	2 800,00 €
1007	ANCIENNE SALLE DES FETES			
		2315	Immos en cours-inst.techn.	36 315,00 €
1009	BATIMENTS PUBLICS			
		2315	Immos en cours-inst.techn.	8 000,00 €
1010	VOIRIE			
		2112	Terrains de voirie	11 000,00 €
1013	INFORMATIQUE MEDIATHEQUE			
	T IEDIT (TIEQUE	2183	Matériel de bureau et info.	1 380,00 €
1018	Cimetière			
	•	2313	Immos en cours-constructions	3 000,00 €
1020	AMENAGEMENT BOURG			
		2315	Immos en cours-inst.techn.	200 000,00 €
1023	MATERIEL ROULANT			
		2182	Matériel de transport	10 818,00 €

330 360,00 €

2013-011: Ancienne gare

M le maire souhaite que le conseil délibère pour que la commune acquiert la parcelle AB 454 sur laquelle est le bâtiment de l'ancienne gare. Le montant proposé est de 95 000€.

Le conseil a estimé ce montant trop élevé et souhaite une aytre proposition.

Le délibération est ajournée

Divers

BIO A LA CANTINE:

La réglementation en cours nous impose l'utilisation de plus en plus de produits BIO dans l'élaboration des repas. La cantinière, Céline BORDENAVE ayant été en formation courant décembre 2012, elle a pris contact avec des fournisseurs d'autres communes. Le tarif des repas va s'en ressentir.

Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.

Séance levée à 19H00

Le maire

Le secrétaire

Les Conseillers Municipaux

CM du 06 février 2013

Page 5 sur 5